

# SHAMPOOING CHIEN PELAGE NOIR PROMESSE

## Fiche de Données de Sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878  
Numéro de référence: FICAVI- SHAMPOO POILS FONCES  
Date d'émission: 16/07/2019 Date de révision: 02/03/2022 Version: 2.1

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : SHAMPOOING CHIEN PELAGE NOIR PROMESSE  
Code du produit : CEN-SHAMP POILS FONCE  
Type de produit : Hygiène pour animaux de compagnie

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Destiné au grand public  
Fonction ou catégorie d'utilisation : Hygiène animale

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PROMESSE PETFOOD  
Rue Arago  
59 930 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES  
T 03 59 61 17 15  
[bonjour@promesse-petfood-fr](mailto:bonjour@promesse-petfood-fr)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention  
Contient : Tensio actif amphotère  
Mentions de danger (CLP) : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Consulter un médecin.  
Phrases supplémentaires : les emballages vides peuvent être éliminés comme des déchets banals.

# SHAMPOOING CHIEN PELAGE NOIR PROMESSE

## Fiche de Données de Sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### 2.3. Autres dangers

Contains no PBT/vPvB substances  $\geq 0.1\%$  assessed in accordance with REACH Annex XIII

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom                    | Identificateur de produit              | %    | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|------------------------|----------------------------------------|------|-----------------------------------------------------------|
| Tensio actif amphotère | N° CAS: 61789-40-0<br>N° CE: 263-058-8 | 2,24 | Eye Dam. 1, H318<br>Aquatic Chronic 3, H412               |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Premiers soins général                    | : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). |
| Premiers soins après inhalation           | : Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.                                                                                                                                                                          |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Rincer abondamment à l'eau. Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.                                                                                      |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.                                                           |
| Premiers soins après ingestion            | : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.                                                                                                                                                                           |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                                             |                                                                             |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Symptômes/effets                            | : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. |
| Symptômes/effets après inhalation           | : Aucune en utilisation normale.                                            |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation.                 |
| Symptômes/effets après contact oculaire     | : Provoque une sévère irritation des yeux.                                  |

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

|                                    |                                                                                                                                                |
|------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Moyens d'extinction appropriés     | : Eau. Poudre ABC. Poudre sèche. Sable. Mousse. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée.                                                            |
| Agents d'extinction non appropriés | : Aucun, à notre connaissance. En cas d'incendie à proximité, utiliser les agents d'extinction adaptés. Ne pas utiliser un fort courant d'eau. |

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|                    |                                    |
|--------------------|------------------------------------|
| Danger d'incendie  | : Non inflammable.                 |
| Danger d'explosion | : Aucun danger d'explosion direct. |

# SHAMPOOING CHIEN PELAGE NOIR PROMESSE

## Fiche de Données de Sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### 5.3. Conseils aux pompiers

|                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mesures de précaution contre l'incendie | : aucune précaution particulière.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. |
| Protection en cas d'incendie            | : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.                                                                                                                                                                                     |

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

|                   |                                                               |
|-------------------|---------------------------------------------------------------|
| Mesures générales | : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. |
|-------------------|---------------------------------------------------------------|

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

|                          |                                                |
|--------------------------|------------------------------------------------|
| Équipement de protection | : Gants de protection. Lunettes de protection. |
| Procédures d'urgence     | : Eloigner le personnel superflu.              |

#### 6.1.2. Pour les secouristes

|                          |                                                                                                        |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Équipement de protection | : Gants de protection. Lunettes de sécurité. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. |
| Procédures d'urgence     | : Stopper la fuite. Aérer la zone.                                                                     |

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

|                       |                                                                                                                                                                                                     |
|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pour la rétention     | : Endiguer le liquide répandu.                                                                                                                                                                      |
| Procédés de nettoyage | : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières. |
| Autres informations   | : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.                                                                                                                                 |

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

|                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                  |
|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dangers supplémentaires lors du traitement              | : La manipulation du produit ne requiert pas de mesures de précaution spéciales.                                                                                                                                                                 |
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. |
| Mesures d'hygiène                                       | : Se laver les mains après toute manipulation.                                                                                                                                                                                                   |

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

|                            |                                                                                                                                                                            |
|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mesures techniques         | : Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.                                                                                                         |
| Conditions de stockage     | : Conserver dans l'emballage d'origine. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. |
| Produits incompatibles     | : Acides forts. Bases fortes.                                                                                                                                              |
| Matières incompatibles     | : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.                                                                                                                        |
| Durée de stockage maximale | : voir DLUO sur l'emballage                                                                                                                                                |
| Lieu de stockage           | : Conserver à température ambiante.                                                                                                                                        |

# SHAMPOOING CHIEN PELAGE NOIR PROMESSE

## Fiche de Données de Sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

##### Équipement de protection individuelle:

Eviter le contact avec les yeux. Eviter toute exposition inutile.

##### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



##### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

###### Protection oculaire:

Non requise dans les conditions d'emploi normales. Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections

##### 8.2.2.2. Protection de la peau

###### Protection des mains:

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit

##### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

###### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|               |                      |
|---------------|----------------------|
| État physique | : Liquide            |
| Couleur       | : brun. Transparent. |
| Apparence     | : Gel.               |

# SHAMPOOING CHIEN PELAGE NOIR PROMESSE

## Fiche de Données de Sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

|                                                |                        |
|------------------------------------------------|------------------------|
| Odeur                                          | : Fruitée, mangue.     |
| Seuil olfactif                                 | : Pas disponible       |
| Point de fusion                                | : Pas disponible       |
| Point de congélation                           | : Pas disponible       |
| Point d'ébullition                             | : Pas disponible       |
| Inflammabilité                                 | : Ininflammable.       |
| Limites d'explosivité                          | : Pas disponible       |
| Lower explosion limit                          | : Pas disponible       |
| Upper explosion limit                          | : Pas disponible       |
| Point d'éclair                                 | : Pas disponible       |
| Température d'auto-inflammation                | : Pas disponible       |
| Température de décomposition                   | : Pas disponible       |
| pH                                             | : 6,5 +/- 0.5          |
| Viscosité, cinématique                         | : Pas disponible       |
| Solubilité                                     | : Soluble dans l'eau.  |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible       |
| Pression de vapeur                             | : Pas disponible       |
| Pression de vapeur à 50 °C                     | : Pas disponible       |
| Masse volumique                                | : Pas disponible       |
| Densité relative                               | : 1,03 +/- 0.02 à 18°C |
| Densité relative de vapeur à 20 °C             | : Pas disponible       |
| Caractéristiques d'une particule               | : Non applicable       |

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

|                             |              |
|-----------------------------|--------------|
| Toxicité aiguë (orale)      | : Non classé |
| Toxicité aiguë (cutanée)    | : Non classé |
| Toxicité aiguë (Inhalation) | : Non classé |

# SHAMPOOING CHIEN PELAGE NOIR PROMESSE

## Fiche de Données de Sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

|                                                                       |                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                  | : Non classé<br>pH: 6,5 +/- 0.5                                                           |
| Indications complémentaires                                           | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                          | : Provoque une sévère irritation des yeux.<br>pH: 6,5 +/- 0.5                             |
| Indications complémentaires                                           | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                               | : Non classé                                                                              |
| Indications complémentaires                                           | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                              | : Non classé                                                                              |
| Indications complémentaires                                           | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Cancérogénicité                                                       | : Non classé                                                                              |
| Indications complémentaires                                           | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité pour la reproduction                                         | : Non classé                                                                              |
| Indications complémentaires                                           | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  | : Non classé                                                                              |
| Indications complémentaires                                           | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé                                                                              |
| Indications complémentaires                                           | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Danger par aspiration                                                 | : Non classé                                                                              |
| Indications complémentaires                                           | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

|                                                            |                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ecologie - général                                         | : Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008. |
| Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)    | : Non classé                                                                                         |
| Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) | : Non classé                                                                                         |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### SHAMPOOING CHIEN PELAGE NOIR PROMESSE

|                              |                                                                                                                                                                                           |
|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation CE N° 648/2004 relatif aux détergents. Non établi. |
|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### SHAMPOOING CHIEN PELAGE NOIR PROMESSE

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |
|------------------------------|-------------|

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

# SHAMPOOING CHIEN PELAGE NOIR PROMESSE

## Fiche de Données de Sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.  
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales.  
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) : Non applicable  
N° ONU (IMDG) : Non applicable  
N° ONU (IATA) : Non applicable  
N° ONU (ADN) : Non applicable  
N° ONU (RID) : Non applicable

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**  
Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

**IMDG**  
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

**IATA**  
Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

**ADN**  
Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

**RID**  
Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable  
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable  
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

# SHAMPOOING CHIEN PELAGE NOIR PROMESSE

## Fiche de Données de Sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non applicable

#### Transport maritime

Non applicable

#### Transport aérien

Non applicable

#### Transport par voie fluviale

Non applicable

#### Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Contains no substance subject to Regulation (EC) 273/2004 of the European Parliament and of the Council of 11 February 2004 on the manufacture and the placing on market of certain substances used in the illicit manufacture of narcotic drugs and psychotropic substances.

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Indications de changement:

Révision - Voir : \*.

# SHAMPOOING CHIEN PELAGE NOIR PROMESSE

## Fiche de Données de Sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

| Indications de changement |                 |              |           |
|---------------------------|-----------------|--------------|-----------|
| Rubrique                  | Élément modifié | Modification | Remarques |
|                           |                 |              |           |

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

| Texte intégral des phrases H et EUH: |                                                                                  |
|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| Aquatic Chronic 3                    | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3               |
| Eye Dam. 1                           | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1                        |
| H318                                 | Provoque de graves lésions des yeux.                                             |
| H319                                 | Provoque une sévère irritation des yeux.                                         |
| H412                                 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.